

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 42197 B1** (51) Cl. internationale : **A61P 27/02; A61K 9/107**

(43) Date de publication :
28.02.2019

(21) N° Dépôt :
42197

(22) Date de Dépôt :
07.07.2016

(71) Demandeur(s) :
Laboratorios SALVAT, S.A., Calle Gall 30-36 08950 Esplugues de Llobregat, Barcelona (ES)

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16382321.4

(72) Inventeur(s) :
IZQUIERDO TORRES, Francisca ; MARCHAN SANCHO, Sandra ; DELGADO GAÑÁN, Isabel

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(54) Titre : **COMPOSITION OPHTALMIQUE COMPRENANT DE L'HUILE DE RICIN ET D'UN TRIGLYCERIDE A CHAINE MOYENNE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une composition ophtalmique stérile comprenant de l'huile de ricin et un triglycéride à chaîne moyenne, destinée à être utilisée en médecine, en particulier pour le traitement et / ou la prévention d'une maladie oculaire choisie dans le groupe constitué par la sécheresse oculaire, la conjonctivite, la dermatite. blépharite, entropion, syndrome de paupière disloquante, ophtalmopathie thyroïdienne, ptérygion, conjunctivochalose, lésions épithéliales induites par des conservateurs, lésions de la chambre antérieure ou épithéliales induites par la chirurgie oculaire, carence en cellules limbales, ulcères cornéens induits par des agents physiques ou chimiques, kératite et uvéite.

REVENDICATIONS

1. Composition ophtalmique stérile comprenant :
 - a) une phase huileuse comprenant de l'huile de ricin et un triglycéride à chaîne
5 moyenne,
 - b) un ou plusieurs agents tensioactifs, et
 - c) une phase aqueuse ;la composition ayant un pH de 5,0 à 9,0.

- 10 2. Composition selon la revendication 1, dans laquelle l'huile de ricin et le triglycéride à chaîne moyenne sont dans un rapport en poids de 50:1 à 1:50, de préférence de 10:1 à 1:10, de manière davantage préférée de 1,5:1 à 1:1,5, de manière davantage préférée de 1:1.

- 15 3. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la quantité totale d'huile de ricin et de triglycéride à chaîne moyenne va de 0,05 à 70 % en poids par rapport au poids total de la composition.

4. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le
20 triglycéride à chaîne moyenne est le triglycéride d'acide caprylique/d'acide caprique.

5. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre une ou plusieurs huiles autres que l'huile de ricin et le triglycéride à chaîne moyenne, de préférence dans laquelle la ou les huiles autres que l'huile de ricin et le
25 triglycéride à chaîne moyenne est ou sont choisie(s) dans le groupe constitué par l'oléate d'éthyle, le myristate d'isopropyle, le palmitate d'isopropyle, l'isostéarate d'isopropyle, l'isostéarate d'isostéaryle, le lactate de myristyle, l'hydroxystéarate d'éthylhexyle, le pélargonate d'éthylhexyle, la triéthylhexanoïne, l'isohexadécane, une huile minérale, une huile végétale, en particulier l'huile d'argan, la triisononanoïne, le
30 benzoate d'alkyle en C₁₂₋₁₅, et leurs mélanges.

6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la valeur d'équilibre hydrophile-lipophile résultante dudit ou desdits agents tensioactifs va de 10 à 16, de préférence dans laquelle le ou les agents tensioactifs est ou sont choisi(s) dans le groupe constitué par l'huile de ricin polyoxyl 35, le monooléate de polyoxyéthylène sorbitane 20, le laurate de sorbitane, et leurs mélanges, de manière
5 davantage préférée dans laquelle l'agent tensioactif est l'huile de ricin polyoxyl 35.
7. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la quantité totale d'agent tensioactif va de 0,1 à 40 % en poids par rapport au poids total de
10 la composition.
8. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un ou plusieurs agents d'ajustement de tonicité, de préférence dans laquelle le ou les agents d'ajustement de tonicité est ou sont choisi(s) dans le groupe constitué par le
15 chlorure de sodium, la glycérine, le propylène glycol, et leurs mélanges.
9. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un ou plusieurs agents d'ajustement de pH, de préférence dans laquelle le ou les agents d'ajustement de pH est ou sont choisi(s) dans le groupe constitué par le
20 tris(hydroxyméthyl)aminométhane, le chlorhydrate de tris(hydroxyméthyl)aminométhane, le dihydrogénophosphate de potassium, l'hydrogénophosphate disodique, et leurs mélanges.
10. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en
25 outre de 0,1 à 10 % en poids d'un ou de plusieurs agents d'augmentation de viscosité choisis dans le groupe constitué par l'alginate de sodium, la polyvinylpyrrolidone, la gomme gellane, le chitosane ou un dérivé de celui-ci, et leurs mélanges, par rapport au poids total de la composition.
- 30 11. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un ou plusieurs ingrédients actifs choisis dans le groupe constitué par l'extrait de canneberge, l'extrait de baie de maqui, l'acétate de rétinyle, le palmitate de rétinyle, le

propionate de rétinyle, le cholécalciférol, l'ergocalciférol, l'acétate de tocophéryle, et leurs mélanges.

12. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, la composition
5 comprenant au moins 80 % en poids d'eau par rapport au poids total de la composition.

13. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, sous la forme d'une nanoémulsion.

10 14. Composition telle que définie dans l'une quelconque des revendications précédentes pour une utilisation en médecine.

15. Composition telle que définie dans l'une quelconque des revendications 1 à 13 pour une utilisation dans le traitement et/ou la prévention d'une maladie oculaire choisie dans
15 le groupe constitué par la sécheresse oculaire (y compris kératoconjonctivite sèche, xérophtalmie, xérose et syndrome de Sjögren), la conjonctivite (y compris conjonctivite allergique, kératoconjonctivite vernale, kératoconjonctivite atopique, pemphigoïde, syndrome de Stevens-Johnson, nécrolyse épidermique toxique, kératoconjonctivite virale et kératoconjonctivite limbique), la dermatite (y compris dermatite de contact,
20 dermatite atopique), la blépharite (y compris blépharite antérieure chronique, blépharite postérieure chronique), l'entropion (y compris entropion paralytique, entropion involutif), le syndrome de flaccidité palpébrale, l'ophtalmopathie thyroïdienne, le ptérygion, la conjunctivochalasia, un dommage épithélial induit par des conservateurs, un dommage de chambre antérieure ou épithélial induit par chirurgie oculaire, le déficit
25 en cellules limbiques, les ulcères cornéens induits par des agents physiques ou chimiques, la kératite (y compris kératite nécrosante stromale, syndrome de Cogan, ulcère de Mooren, kératite neurotrophique, kératite d'exposition, kératite infectieuse cristalline, kératite ponctuée superficielle de Thygeson, kératite filamenteuse, érosions récurrentes de l'épithélium cornéen, dystrophies épithéliales et dystrophie de
30 Meesmann) et l'épisclérite.